Informations de base	
2008/2285(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la proclamation du 23 août comme journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/09/2008	Décision du Parlement	T6-0439/2008	Résumé
23/09/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2285(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T6-0439/2008	23/09/2008	Résumé

Déclaration sur la proclamation du 23 août comme journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme

2008/2285(DCE) - 23/09/2008 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une Déclaration sur la proclamation du 23 août comme journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme.

Le Parlement rappelle que l'article 3 de la décision n°1904/2006/CE établissant, pour la période 2007-2013, le programme « L'Europe pour les citoyens » visant à promouvoir la citoyenneté européenne active prévoit qu'un soutien soit apporté à l'action pour « Une mémoire européenne active », qui vise à prévenir la répétition des crimes du nazisme et du stalinisme (voir COD/2005/0041).

Dans cette perspective, Marianne Mikko (PSE, EE), Christopher Beazley (PPE-DE, UK), Inese Vaidere (UEN, LV), Zita Gurmai (PSE, HU) et Alexander Alvaro (ADLE, DE) ont initié une déclaration écrite proposant que la journée du 23 août soit proclamée Journée européenne de commémoration des victimes des crimes du stalinisme et du nazisme. Son objectif est de conserver la mémoire des victimes des exterminations et déportations de masse, tout en enracinant la démocratie et en soutenant la paix et la stabilité sur le continent.

Le texte de la déclaration, accompagnée du nom des 409 signataires, sera transmis aux parlements des États membres.